

FRANCE

Association Québec-France

DESCRIPTION

Les Associations Québec-France et France-Québec, qui sont parrainées par les gouvernements français et québécois, organisent des échanges culturels dans les secteurs-types suivants :

Vendanges en France : Quelque 200 jeunes Québécois obtiennent chaque année un permis de travail pour aller faire les vendanges en France. Dans la plupart des cas, ils sont logés et nourris par l'employeur.

Emplois d'été : Les municipalités françaises et québécoises participantes échangent des étudiants pour des emplois d'été. Elles échangent aussi des moniteurs et des monitrices entre camps d'été et colonies de vacances. Généralement, les participants ne sont ni logés, ni nourris (sauf exception).

DURÉE DES STAGES

Vendanges : Les permis sont valides de 8 à 10 jours entre le 5 septembre et le 15 octobre.

Emplois d'été : Les échanges durent six à huit semaines et ont lieu en juillet et en août.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

POUR PARTICIPER À CES PROGRAMMES, VOUS DEVEZ :

- avoir entre 18 et 30 ans (entre 18 et 35 pour les vendanges);
- résider au Québec;
- être membre de l'Association (frais d'adhésion de 25 dollars); et être étudiant.

Il y a également des frais d'inscription de 20 dollars.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les inscriptions débutent à la mi-janvier et sont acceptées jusqu'à la fin de mars. Selon le programme, vous devez parfois payer le coût de la séance d'accueil et une nuit d'hébergement à Paris.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE

9, place Royale
Québec (Québec)
G1K 4G2

Téléphone : (418) 643-1616

Télécopieur : (418) 643-3053

Courrier électronique :
assquefr@quebectel.com